

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 avril 2024

Date de convocation :
12 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de L'HUISSERIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean-Pierre THIOT, maire.

Date d'affichage :
12 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 21

Absentes : 02

Pouvoirs : 04

Votants : 25

Secrétaire de séance :
René VAUCORET

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
Thierry BAILLEUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Fabienne LEMONNIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gwendoline BERNARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marie-Ange MARGUERITE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Régis BOUGLÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nicolas MOREL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jean-Marc BOUHOURS	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Maryvonne OGER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Émily CHATELLIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Chantal PLACÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
André CHAUVIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Monique PORTIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Anthony CIVET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Claire QUINTON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Noëlle DELAHAIE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Éliane RENOUARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Valérie FOUCHER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Stanislas SALMON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Emmanuel HAMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Guyène THIBAUDEAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fabrice HUMEAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Jean-Pierre THIOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Anne-Marie JANVIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Olivier TRICOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Marc LANDSHEERE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	René VAUCORET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nathalie LE ROUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

Ont donné pouvoir : Maryvonne OGER a donné pouvoir à Jean-Pierre THIOT, Anne-Marie JANVIER a donné pouvoir à Valérie FOUCHER, Stanislas SALMON a donné pouvoir à Régis BOUGLÉ, Jean-Marc BOUHOURS a donné pouvoir à Emmanuel HAMON.

Absent excusé :

Absentes : Émily CHATELLIER, Claire QUINTON

BUDGET PRINCIPAL : ADMISSION EN CRÉANCES ÉTEINTES N°1

RAPPORTEUR : OLIVIER TRICOT

Délibération 2024-FIN-03-15

Pour mémoire, les créances éteintes (compte 6542) diffèrent des non-valeurs et concernent des créances pour lesquelles aucune action en recouvrement n'est possible. Leur irrécouvrabilité s'impose à la Collectivité et au Comptable. Elles deviennent une charge définitive qui doit être constatée par l'Assemblée Délibérante et n'apparaîtront plus sur la liste de non-valeurs (compte 6541). Elles relèvent du traitement des dossiers de surendettement et liquidation judiciaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles R 2342-4 et R 1617-24 relatifs à la procédure de recouvrement des produits,

Considérant la demande d'admission en créance éteinte présentée par la comptable publique,

CRÉANCES ÉTEINTES – Liste n°650430031	Nombre de pièces	Montant
Créances éteintes suite à une décision d'effacement de dette en commission de surendettement	22	3 718,48
MONTANT TOTAL		3 718,48 €

Vu l'avis favorable de la commission Finances et développement économique du 10 avril 2024 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ▶ **APPROUVE** les créances éteintes présentées ci-dessus à hauteur de 3 718,48 € du budget principal.
- ▶ **PRÉCISE** que ce montant sera réglé au compte 6542 (service 2001) du budget principal.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de L'Huisserie ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

L'Huisserie, le 22 avril 2024

Le maire,
Jean-Pierre THIOT

